



RÈGLEMENT NUMÉRO 25-266

AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 25-266 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE lors d'une séance tenue le 7 avril 2025, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton a adopté le projet de règlement no 25-266 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ;

QU'une assemblée de consultation publique sera tenue le 5 mai à 19h à la salle du conseil municipal;

Le projet de règlement 25-266 sur les PPCMOI a pour objet:

- D'habiliter le conseil à autoriser, sur demande et selon certains critères, un PPCMOI qui déroge à certains règlements d'urbanisme;
- De permettre d'évaluer des projets selon des critères particuliers, au cas par cas, et autoriser les projets particuliers à certaines conditions;

QUE le projet de règlement no 25-266 est disponible pour consultation au bureau municipal;

QUE toute personne intéressée à se faire entendre peut transmettre ses commentaires écrits par courriel à l'adresse suivante : info@saintpierredebroughton.ca ou par courrier au 42, rue Saint-Pierre, Saint-Pierre-de-Broughton (QC), G0N 1T0 ou lors de l'assemblée de consultation publique qui sera tenue le 5 mai à 19h à la salle du conseil municipal;

DONNÉ À SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON, CE 23 avril 2025.

Julie Lemelin, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Julie Lemelin, directrice générale, résidant à Saint-Pierre-de-Broughton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 23 avril 2025 sur le site web de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 avril 2025.

Directrice générale et greffière-trésorière